



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20/11/2018

DELIBERATION
n°CA 2018 - 146

portant avis relatif au plafond d'emplois liés au budget rectificatif n° 2 de 2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles article R719-51 à R719-112,
Vu le décret 2013-756 du 19 mars 2013,
Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article unique

Le conseil d'administration adopte le plafond d'emplois lié au budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2018 :

Plafond emplois Etat	1 033
Plafond emplois sur ressources propres	190,40
Plafond global	1 223,40

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA